L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 18 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIÈME PARTIE.

XI

Trente ans après.

Le cœur de Mlle de la Rigaudie battait un peu tandis que le landau qui la portait montait la côte qui conduit à la place de l'Estrapade et à la rue des Postes. Elle trouvait à la fois et que Fournier fouettait trop vite les chevaux et que l'attelage ne marchait pas assez rapidement. Elle avait hâte et peur d'arriver. Et cependant avait-elle jamais su ce que c'est que la crainte? Mais on ne se rend jamais sans angoisse vers un cimetière et surtout vers ces cimetières vivants qui sont les êtres qu'on a aimés.

Comment Chambaraud allait-il l'accueillir? Ah! en vérité, elle était bien bonne de se demander cela? N'était-ce pas lui qui devait se montrer reconnaissant d'une telle démarche? Il ne manquerait plus qu'il fronçât le sourcil! Aller vers un tel homme, un ancien conventionnel, cela n'était-il pas déjà un assez grand sacrifice? Ah! si elle n'eût écouté que sa rancune!... Mais il s'agissait de Solignac! Solignac pouvait mourir! Il fallait un nom à cet enfant! Vertuciel! Il aurait ce nom et avec ce nom la fortune des la Rigaudie. Et quand on apprendra l'aventure, on se moquera de Rose-Edmée; mais que l'univers entier éclate de rire, si cela lui plaît, Henri sera sauvé, Henri vivra, Henri sera heureux—et que le reste aille comme je te pousse!

Elle était superbe et ruisselante de bijoux, toute parée comme une châsse, lorsque Fournier lui présenta la main pour l'aider à descendre. Plantade avait ouvert la grande porte de la rue. Il faillit tomber à la renverse lorsque Fournier lui eut dit:

—Mlle de la Rigaudie demande à parler à M. Chambaraud!

—Mlle de la Rigaudie? fit Plantade.

Et il ne bougeait pas de place.

—Va donc, maroufle! lui cria, du fond du landau, Mlle de la Rigaudie, qui n'avait pas encore mis pied à terre.

En tout autre moment, Plantade n'eût pas accepté le mot de *maroufle*, mais l'avait-il, cette fois, seulement entendu?

Pendant que le Limousin s'éloignait, troublé, titubant comme un homme ivre, Mlle de la Rigaudie aperçut au bout de l'allée d'entrée une pâle figure qui traversait le jardin, une femme en deuil, à demi enveloppée de fourrures, qui lui adressa de loin un salut, mais sans venir vers elle.

—Mais c'est Thérèse! dit la vieille fille. Thérèse ici! Ah! par ma foi, est-ce que le citoyen Chambaraud serait l'oncle dont m'a parlé Solignac? Voilà de ces hasards qui font rêver!

Thérèse avait disparu. Plantade revenait, rouge comme un coq, congestionné et balbutiant. Chambaraud attendait Mlle de la Rigaudie.

Toute la maison avait la fièvre. Chambaraud avait regardé Plantade avec effroi, croyant fermement d'abord que l'*officieux* devenait fou. Julie, éperdue, se demandait ce que signifiait cette visite: une demoiselle de quelque chose dans le vieil hôtel de la rue des Postes! Et Chambaraud qui déjeunait d'une aile de dinde arrosée d'un vin de Côte-Rôtie, avait jeté sa serviette, repoussé son assiette, laissé son verre!

—Que signifie? se disait Julie. Pourvu que cela ne finisse point par une indigestion!

Chambaraud avait quitté la salle à manger pour ce vaste cabinet de travail où s'amoncelaient les papiers et les livres. Il était pâle et tremblait. Il se rappelait, avec une sorte d'effroi, la petite chambre, à Solignac, et cette nuit de juin embaumée... Il y avait trente ans de cela. Que de larmes depuis trente ans!

La porte s'ouvrit, et Mlle de la Rigaudie parut. Elle ne dit rien, elle le regarda et le trouva fort convenable pour un "buveur de sang," l'air très noble. Lui cherchait sur les traits osseux de la vieille fille le visage adoré de cette amazone qui gravachait les branches d'arbres en passant au galop.

Il se sentit pris d'un tremblement fébrile. La vision présente ne détruisait point la vision passée. C'était une autre femme, mais c'était *elle* pourtant. Dans le respect d'aujourd'hui, il y avait encore de l'amour d'autrefois.

Ainsi, après deux existences si différentes, ces deux êtres qui s'étaient arrachés l'un à l'autre au lendemain d'une fièvre d'une heure, se retrouvaient vieillis par l'âge et éprouvés par la vie. Ils se regardaient sans oser se parler, timides et craintifs, et comme s'il y avait quelque blessure qu'il fallait redouter de rouvrir.

Enfin, d'une voix étranglée qu'elle essayait de raffermir:

—Il faut, vous le devinez, dit Mlle de la Rigaudie, une raison bien grave pour que je sois venue vous troubler dans votre retraite!

—Ma retraite n'est fermée qu'aux importuns, fit Chambaraud.

—Le sort, continua-t-elle, nous a forcés à vivre éloignés, le sort nous contraint, pour un moment, à redevenir unis!

—Je ne comprends pas, dit Chambaraud.

—Monsieur, fit Mlle de la Rigaudie (et elle regretta aussitôt ce mot de "monsieur" qui fit faire un mouvement à Chambaraud), les hommes et les femmes peuvent s'entre-déchirer tant qu'il leur plait en ce bas monde, mais il leur est interdit, vous le savez, par un lien d'honneur qui vaut bien toutes les lois que vous et les vôtres.... je vous demande pardon.... il leur est, dis-je, interdit de faire souffrir de leurs erreurs, de leurs querelles et de leurs haines, ces innocents qui s'appellent les enfants! Eh! bien....

Elle suivait l'expression étonnée du visage de Chambaraud.

—Eh! bien, nous avons un fils, monsieur!

L'ex-conventionnel bondit.

Mlle de la Rigaudie avait dit cette chose étonnante de l'air du monde le plus tranquille et le plus sensé.

—Un fils!

—Et un admirable fils!

—Un fils, vous?

—Moi et vous!

—Un fils?

—Et que vous connaissez!

Chambaraud arracha brusquement sa cravate: le sang lui montait aux tempes. Il étouffait.

—Voulez-vous que j'appelle? fit Mlle de la Rigaudie.

—Non, merci, je suis mieux.... En vérité, une telle révélation!....

—Vous ne me pardonnerez jamais de vous la faire si tard, mais, vertuciel, je ne l'eusse jamais faite si je ne m'y fusse vue forcée.... Oui, ce fils, je vous ai caché son existence, je l'ai gardé pour moi, j'ai joui de son regard, de son affection, de son sourire.... C'est un héros, je vous le jure! C'est le colonel de Solignac!

—Solignac! répéta Chambaraud, dont le visage bouleversé s'éclaira d'une lumière d'orgueil heureux.

Il revit soudain cette grâce unie à la force, ce regard loyal, cette tête altière, ce beau soldat qui se nommait Solignac. Et c'était son fils! Et le sang de ses veines coulait dans les veines de ce héros!

—Oui, Solignac, répéta Mlle de la Rigaudie avec fierté. Vous ne me reprocherez pas de ne pas en avoir fait un homme!

—Mon fils! disait Chambaraud.

—Notre fils! accentua Mlle de la Rigaudie. Oh! je conçois que vous soyez stupéfait.... Mais du moins vous n'avez pas à rougir comme moi lorsque.... Enfin! n'en parlons pas! Depuis trente ans, je m'y suis faite! Eh! bien...., ce fils, ce colonel, ce cher et malheureux enfant est amoureux!

Chambaraud écoutait tout cela avec un air écrasé, plein de joie et plein de doute. Il croyait songer tout éveillé.

—Il est amoureux, continua-t-elle et on lui refuse la main de celle qu'il aime. Pourquoi? Vous le devinez!

—Non!

—Parce qu'il n'a pas de nom!.... Oui, oui, dit-elle en voyant les yeux de Chambaraud s'injecter, je sais ce que vous allez me dire: Solignac vaut tous les noms du monde! C'est bien mon avis! Mais ce M. de Navailles n'entend pas de cette oreille-là!

—M. de Navailles?

—Un ci-devant!

Chambaraud, stupéfait, regarda Mlle de la Rigaudie.

—Oui, un ci-devant! dit-elle. Il est si sot qu'il me fait parler votre langage à vous régic.... Il me met hors des gonds!.... Il me ferait comprendre....

—Quoi?

—Rien. Bref, il refuse. Ah! il veut un nom, ce marquis Veto. Eh! bien, il aura un nom!

—Comment?

—Monsieur, dit Mlle de la Rigaudie en se levant, et d'un ton résolu, pour que le colonel de Solignac devienne un enfant légitime, il faut que son père et sa mère soient unis par le mariage.... Eh! bien, c'est pour cela que je suis venue.... Sylvain Chambaraud, voici ma main!

Maintenant Chambaraud, ébloui, voyait tourner devant lui tous les objets, et un voile noir, pointillé de scintillements lumineux, s'étendait sur ses yeux.

Il ne disait rien.

—Refuseriez-vous? fit Mlle de la Rigaudie.

—Sans doute, tout cela est fou, ajouta-t-elle bien vite, mais une folie qui sauve la vie à notre enfant est une folie belle et bonne!

—J'attends, dit-elle encore.

—Mon nom, ma vie, mon dévouement sont à vous, madame! s'écria Chambaraud, pâle et les larmes aux yeux.

—Madame bientôt.... Mademoiselle encore! dit-elle. Allons, ma journée n'est point perdue! Mais souvenez-vous que cette union sera rompue dès qu'elle sera contractée. Je partirai pour le Limousin, vous demeurerez ici; nous ne nous reverrons jamais! Seulement notre fils sera heureux et, vertuciel, c'est quelque chose!

—Notre fils! répéta Chambaraud.

Et du ton fervent d'une prière:

—Soit-il le secret de sa vie!

—Il n'en connaît pas le premier mot. Mais il en sera le premier instruit quand le mariage sera en bon chemin!

—Ah! fit Chambaraud, il y a trente ans, quel beau rêve si....

—Laissons les vieux refrains avec les vieilles lunes! Et marions-nous—comme l'un des vôtres a voté, le malheureux—sans phrase!

—C'est que je vous ai toujours aimée!

—Toujours?

—Toujours!

Mlle de la Rigaudie poussa un long soupir.

—Et moi, qui sait? je vous eusse aimé, peut-être!

Elle se redressa brusquement:

—Peuh!....Ce qui est mort est mort! Occupons-nous des vivants! Vous chargez-vous de voir vos maires? Voici mes parchemins, dit-elle.

Et les laissant entre les mains de Chambaraud:

—N'oubliez pas un seul des titres du marquis, mon père! C'est pour cet aristocrate de Navailles. Il faut lui prouver que mon fils est d'un sang qui vaut bien le sien!

Il n'était pas possible que Solignac ne fût point bientôt complètement instruit de l'incroyable aventure qui modifiait si profondément sa vie et qui avait laissé tout un jour Sylvain Chambaraud frappé de stupeur.

Le colonel savait déjà qu'il avait Mlle de la Rigaudie pour mère. Mlle de la Rigaudie elle-même lui apprit le nom qu'il allait désormais porter.

—Tu t'appelleras Chambaraud!

—Chambaraud! dit Henri. Est-ce le nom du conventionnel qui connaissait Claude Rivière?

—C'est son nom!

—Le nom d'un homme d'honneur et d'un grand citoyen! dit le colonel.

—Citoyen tant qu'il voudra. Homme d'honneur, Dieu merci. Bref, c'est ton père! Le marquis de Navailles va bien le trouver trop populaire et trop républicain. Mais, vertuchoux! il faudra bien qu'il accepte le petit-fils du marquis de la Rigaudie!

Le soir même, Solignac allait frapper à la porte de l'ancien conventionnel.

—Qui vient là, Plantade? demanda Chambaraud.

Depuis le matin, Plantade savait tout.

—Citoyen, c'est votre fils!

Solignac entra, tendit la main à Chambaraud, et Chambaraud pressa fortement le soldat contre sa poitrine.

Le cœur blessé de Solignac n'était pas plus près de se briser que celui de l'ex-conventionnel.

—Je vous admirais depuis longtemps, dit-il au colonel, maintenant je vais vous aimer!

Il lui parla de ses combats, de ses amours, de ses souffrances.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,508 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,508.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 3 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver[...]

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 31 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. John, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

3 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
O. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur **ST-MARY,**

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

15 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

IDA,

T. R. Muggah Capitaine, Fred. H. Buck, commis, partira aujourd'hui, JEUDI, 17 février, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

17fév—1f No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur **IBERIA**

Capitaine Allen Jumel, Chas. Bruslé, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 20 de la rue du Canal.

23juil—2m

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ tous les SAMEDIS à 5 P. M. et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 20 de la rue Conti.

29oct—

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau

ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine,
J. Daniel et P. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 8 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

14juillet—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMBE RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......$137,128 77

Pertes par incendie sur mer et rivières payées.......$51,947 88

Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.

134,851 6

$86,116 1

Total de l'Actif.......$794,519 7

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider

A. Rime Rader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,

H. A. Baumgart, Th. Lilienthal, R. Sieg,

Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nattes,

J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,

Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,

X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,

R. Wildermann Nov—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

De Brême. — de la Nlle-Orls.
Frankfurt... 25 déc. — 4 Fév.
Hannover... 1 fév. — ....

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.......$36 en or.
Entrepont.......15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 24 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage.......$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur **BILLY COLLINS** partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche: il partira à 8 heures du matin et sera de retour du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. — Arrivée.
Exprès.......7:0 A. M. | Malle.......10:00 A. M.
Malle.......5:00 P. M. | Exprès.......9:20 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

Depart. — Arrive.
Express.......7:50 A. M. | Mail.......10:00 A. M.
Mail.......5:00 P. M. | Express.......9:20 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près le Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. — Départs du Lac:
6 heures A. M. — 7 heures A. M.
8 — 9
10 — 11
Midi — 1 P. M.
2 P. M. — 3
4 — 5
6 —

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. — ARRIVEES.
Express.......7:23 A. M. | Express.......12:30 A. M.
Malle.......5:30 P. M. | Malle.......10 0 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. — ARRIVE.
Express.......7:23 A. M. | Express.......12.30 P. M.
Mail.......5:30 P. M. | Mail.......10 0 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrives SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour tous les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour des points d'avant que les navires ont été.... sur les Thomas Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize de ces actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS,
4jan—1m Secrétaire.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie.......$455,228 93
Primes de mer.......62,839 56
Primes de rivières.......75,231 32 — $593,299 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.......127,568 14
Primes remboursées.......24,972 22 — $172,540 36

Montant net des primes.......$420,859 45

A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc.......30,631 13 — $451,490 58

A déduire—
Réassurances.......$26,345 83
Pertes par les incendies.......$110,972 73
Pertes sur mer.......16,842 69
Pertes sur les rivières.......30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate).......42,483 47
Commissions aux agents.......27,148 59
Dépenses générales des agences.......$7,730 12
Dépenses générales du bureau local.......27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.......12,077 24—47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville.......29,284 — 331,177 80

Profits nets.......$120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août.......$25,000
Dividende déclaré.......25,000— $50,000

Réservés pour réclamations non réglées.......15,000— 65,000 00

$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières.......$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires.......238,501 91
Actions et bons.......93,574 60
Effets à recevoir.......22,387 68
Primes en voie de recouvrement.......73,467 09
Primes d'agences en voie de transmission.......10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances.......4,137 61
Comptes en suspens.......3,214 32
Divers débiteurs.......7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20.......68,822 61
En caisse.......26,250 24

$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés.......$137,565 14
Dividende déclaré.......25,000 00
Dividende non collecté.......19,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées.......15,000 00

$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 192 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques du feu.......$350,836 97
Primes sur les risques de mer.......65,189 62
Primes sur les risques de rivières.......34,724 31

Total.......$450,7[...]

En moins
Primes sur risques non expirés.......$120,661 47
Primes remboursées.......1,951 60 $122,613 07

Primes nettes acquises.......$328,137 73

A ajouter:
Intérêts.......$9,165 35
Profits et pertes.......6,302 40
Primes sur l'or.......234 93 — 15,[...]0 67

[...]

Pertes payées
Sur les risques du feu.......$92,741 55
Sur les risques de mer.......15,964 27
Sur les risques de rivière.......6,802 83
Pertes en litige.......5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......23,481 46 — 142,792 11

Réassurances.......16,810 42
Réfaction (rebate).......31,518 98
Commissions d'agences.......27,339 65
Dépenses d'agences.......7,780 84
Taxes et Licences.......10,566 50
Dépenses de bureau.......27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.......6,547 16
Frais de Cours et d'avocats.......47 52 270,267 94

Bénéfice net.......72 67 7

ACTIF.

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk.......$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.......20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank.......6,600 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe.......19,008
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à.......27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à.......48,333 78
Effets à recevoir pour primes.......7,560 93
Prêts sur hypothèques.......140,573 22
Prêts sur nantissements.......24,324 94
Effets à recevoir.......12,931 80
Bons.......32,413 88
Actions.......23,556 78
Primes en voie de recouvrement.......41,638 42
Propriétés foncières.......74,174 77
Dû par divers.......11,814 99
Bons des Etats-Unis.......11,580 75 $555,[...]

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30).......$295,650 00
Effets à payer.......666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés.......544 50
Primes sur risques non terminés.......120,661 47
Pertes non réglées.......29,293 46
Dû à divers.......7,008 84
Fonds de réserve.......11,029 07 482,954 01

Surplus.......$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 p. c.) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la charte.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875.......$177,707 87
Sur les risques d'incendie.......$127,543 00
Sur les risques maritimes.......17,746 78
Sur les risques de rivière.......32,418 09 — 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie.......23,972 46
Sur les risques maritimes.......4,625 61
Sur les risques de rivière.......17,640 05 46,238 12

Moins réfaction (Rebate).......20,976 05
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875.......15,315 50
Réassurances.......16,674 22
Primes remboursées.......1,050 91
Loyer.......3,907 61
Profits et pertes, dépense, intérêts en moins.......13,608 85 71,479 15 117,677 27

Profits.......$60,030 60

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875.......$25,969 40
Réserve pour pertes en suspens.......1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour.......20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie.......12,210 08

$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville.......$49,323 77
Prêts sur nantissement.......28,337 16
Effets pour primes à courte échéance.......7,295 31
Actions de banque et autres actions.......31,840 25
Biens fonciers.......34,324 37
Prime en voie de perception.......23,643 90
En banque.......$34,738 88
Balance dans la banque d'Amérique.......542 96—35,280 84

Total de l'actif.......$280,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 15 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104.......rue du Canal.......10[...]

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.......$559,621
Sur risques de mer.......62,556 10
Sur risques de rivières.......55,963 08

Total des primes.......$678,160 22
En moins, primes non expirées.......121,488 00

Profit net sur les primes le 31 mai 1875.......$556,692 22

Pertes payées—
sur risques d'incendie.......$267,344 41
Sur risques de mer.......47,862 44
Sur risques de rivières.......22,344 65 — $327,476 90

Taxes.......36,609 98
Réassurances et primes remboursées.......26,349 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt.......54,290 67 — $454,260 67

Profit.......$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières.......$232,514 42
Bons de la ville.......216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres.......73,611 30
Billets garantis par hypothèque et gages.......227,279
Effets à recevoir.......88,917
Primes en voie de recouvrement.......94,404
Bons de l'Etat.......650
Actions d'assurance.......19,124
Actions du Vacherie Dry Dock Company.......10,400 00
Bons hypothécaires du Auburn Association.......00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall.......5000 00
En caisse.......105,567 29

$1,223,996 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie.......$201,308 60
Primes de mer.......42,344 83
Primes des rivières.......112,114 32—$355,767 75

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.......276,127 7

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie.......$59,947 66
Sur risques de mer 15,447 32
Sur risques de rivières.......55,532 91—$130,848 89

Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.......73,705 22—214,054 22

Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital).......$62,183 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.......$63,676 01
Prêts sur bons et hypothèques.......$8,968 28—$99,617
Prêts sur actions, sur demande.......$37,629 56
Argent en banque.......63,089 96—200,622 54
Propriétés foncières.......113,759 43
Bons de la ville, actions de banques et autres.......158,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.......27,614 1

Total de l'actif.......$610,201 92

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l H. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms.

Passports procured from Washington.

Residence No 162 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37.......Rue Carondelet.......3[...]

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie.......$360,073 83
Sur risques de rivières.......231,229 76
Sur risques de mer.......44,116 41—$635,419 [...]

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875.......$89,742 00
Primes remboursées.......9,925 50— 99,667

Montant net des primes.......$535,7[...]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie.......$124,367 30
Sur risques de rivières.......128,482 68
Sur risques de mer.......8,320 65—$269,170 [...]

Réassurances.......14,369 62
Réfaction (rebate).......15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville.......22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences.......52,899 81
Profits et pertes.......16,021 40—390,582

Balance.......$145,169

En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus.......105,054

$250,224

En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second du.......110,000

Bénéfices net.......140,224 63

En moins—réserves pour diminution de valeur des placements.......22,094 63

Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4.......$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......$ 294,432 15
Comptes en voie de recouvrement.......50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons.......522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances.......23,011 45
Actions de banques et autres actions.......218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville.......79,549 66
Bons de la ville et autres bons.......110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana.......5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association.......5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs.......2,000 00
Propriétés foncières.......60,135 00

PASSIF.

Capital.......$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés.......89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875.......177,655 23
Ca suel (surplus.......118,818 65— 1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,759 58) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge
E. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, R. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm' J. Behan,
B. F. Eshleman.
21mai—1m

APPORT SUR L'ETAT
—DU—

STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte.......$1,159,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve.......111,145 12
Dû par d'autres banques nationales.......21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......79,073 98
Propriétés foncières, mobilier et installations.......146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées.......19,643
Primes payées.......65,600
Echanges pour le Clearing House.......$162,422 29
Billets d'autres banques nationales.......3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels).......1,900 06
Espèces.......22,232 86
Billet legal tender.......153,466 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation.......25,000 00

Total.......$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé.......$350,000 00
Surplus.......33,590 84
D'autres profits non partagés.......35,890 87
Billets de banque nationale non rachetés.......500,000 00
Dividendes on payés.......9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques.......$962,702 98
Certificats de dépôts sujets à demande.......2,000 60
Chèques certifiés.......32,013 01
Chèques du caissier non payés.......100 00 — 996,815 87
Dû à d'autres banques nationales.......59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......81,430 47

Total.......$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......5,245 33
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......$5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance.......347 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière.......1,261 48

$7,024 14

Bénéfice net.......112 94

$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur.......$64,905 77½
Propriétés foncières.......9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......$1,661 41
Currency des Etats-Unis.......144 26⅛ 1,810 67⅜
Effets à recevoir.......7,180 15
Divers débiteurs.......590 77
Installations.......1,000 00
Intérêt courant.......365 23 — 105,172

Actions payées en plein.......79,180 00
Actions payées en partie.......3,792 35
Scrip.......4,640 00
Dividende No 1 non-réclamé.......127 20
Effets à payer.......400 00
Divers créanciers.......550 00
Surplus de l'actif.......16,470 22 105,172 [...]

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.......$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escomptes et intérêt.......$334,876
Pertes, dépenses, taxes.......$195,866 75
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent.......59,628 64 — 255,515 39

Bénéfice net.......$79,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.......
Actions, bons, prêts et effets à recevoir.......$409,270 0
En caisse et primes en voie de recouvrement.......129,775 71

$539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie.......$90,284 55
Primes sur les rivières.......12,066 55
Primes maritimes.......9,042 23

112,498 28

Moins, primes remboursées.......2,425 89

$110,067 77

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie.......$22,189 88
Pertes sur les rivières.......16,422 12
Pertes sur mer.......816 17

$39,427 94

Réassurances.......4,589 81
Loyer.......2,500 00
Taxes.......3,350 25
Réfaction (rebate).......10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt.......6,487 [...]
Réservé pour risques non terminés.......27,171 00 — 95,504 25

16,262 [...]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement.......5,739 67
Prêts garantis par hypothèque.......31,006 13
Billets à recevoir pour primes.......12,460 98
Actions, bons et autres obligations.......142,596 63
Propriété foncière.......5,447 24
Primes en voie de recouvrement.......18,100 03
En caisse.......27,082 54

$242,424 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—1m

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie.......$129,093 46
Primes de mer.......24,310 63
Primes de rivières.......5,287 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.......42,000 00

Total.......$201,[...]

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année.......50,1[...]

$151,[...]

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie.......$54,217 21
Sur les risques de mer.......17,696 21
Sur les risques de rivières.......15,221 71—103,544

$110,[...]

En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent.......$5,563
Réassurances.......15,623 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt.......2,446 54
Réservé pour pertes non réglées.......20,000 00 — 42,641 4

Bénéfice net.......$61,597 [...]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse.......$50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis.......204,047
Primes en voie de recouvrement.......431 3
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.......2,325
Propriété foncière.......4,557
Billets d'actions (stock notes).......282,226 [...]

$553,3[...]

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé.......15 pour cent
Dividende sur le susdit.......5
Dividende primes remboursées.......15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braun, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. McLellan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu.......$114,963 [...]
Sur risques de mer.......98,351 87
Sur risques de rivières.......28,546 [...]

Total des primes.......$[...]
Moins primes rendues.......2,164 77

Primes acquises.......$[...]
Déduit—Pertes par le feu.......$61,195 69
Pertes sur mer.......63,115 79
Pertes sur rivières.......15,476 63

Réassurances.......$[...]
Réfactions (rebate).......21,818 [...]
Taxes.......3,543 [...]
Loyer.......7,450 [...]
Dépenses, et profits et pertes.......36,816 19

Réservé pour primes non-terminées.......$17,839 [...]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes.......
Comptant.......42,483 [...]
Comptes en voie de collection.......18,860 [...]
Billets recevables.......1,500 [...]
Prêts sur garanties.......60,059 00
Prêts sur hypothèques.......41,986 00
Stocks et Bons.......5,570 00
Installations de bureaux et meubles.......2,600 00
En mains d'agents en Europe, etc.......4,131 [...]

$[...]

Moins intérêts non-payés et dividendes.......2,1[...]

Ce qui précède est un correct transcrit des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [...] jour janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, INC.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies.......$52,641
Primes de rivières.......1,112 6

Total des primes.......$53,515 15
En moins, primes non expirées.......36,576 79

Montant net des primes.......$17,938 39

Pertes par les incendies—payées.......$ 228 89
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts.......12,164 [...] — 12,391

Montant réservé pour pertes non réglées.......$5,546 6[...]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières en garantie valant $205,450.......$151,[...] 43
Propriétés foncières appartenant à la compagnie.......17,550 00
Prêts garantis par des actions.......1,009 00
Actions appartenant à la compagnie.......17,550 00
Bons des Etats-Unis.......5,000 00
Effets à recevoir.......6,326 [...]
Billets escomptés, surdam, d'orta ns pour cent d'intérêt.......18,250 0
Intérêt.......2,442 44
Primes en voie de recouvrement.......2,490 85
Effets à recevoir pour primes.......800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier.......12,413 7[...]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence.......3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement.......[...],451 50

$[...]

PASSIF.

Capital, 1,152 2-3 actions, de $100, assurées à 1875, l'action.......$[...]
Montant réservé pour garantir surmontant les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées.......17,[...]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé.......17,[...]
Montant réservé pour perte non réglée.......5,546 6[...]
Salaires non payés.......769 11

$[...]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [...] 1875.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes.......$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation.......556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques.......25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés.......98,731 96
Dû par d'autres banques nationales.......23,096 [...]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat.......150,918
Propriétés foncières, mobilier et installations.......129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées.......[...]
Primes payées.......65,[...] 00
Echanges pour le Clearing House.......$121,[...]
Billets d'autres banques nationales.......[...]
Petite monnaie (y compris les nickels).......2,575 79
Espèces.......77,[...]
Billets Legal tender.......[...]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation).......25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent.......4,000 00

Total.......$2,996,[...]

PASSIF.

Capital payé.......$850,000 0
Surplus.......[...]
Autres profits non partagés.......[...]
Billets de banque nationale, non rachetés.......500,[...] 00
Dépôts individuels sujets à des chèques.......$1,322,571 0[...]
Certificats "demand" de dépôts.......7,000 00
Chèques certifiés.......12,[...]
Chèques du caissier, non payés.......100 00 — 1,342,[...]
Dû à d'autres banques nationales.......79,[...]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat.......91,[...]

Total.......$2,996,[...]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le présent tableau qui précède est exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [...] jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

1[...] RUE DE LA COMMUNE.......1[...]

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[...]

[...].......$60,588 60
[...].......13,839 20
Rivières.......$9,181 3

[...] risques [...] expirées.......10,745 00

[...]

Montant net [...] primes [...]

Pertes payées feu.......$9,619
Pertes sur les rivières.......$3,541 — $42,161 [...]
Réfactions (rebate).......25,334 2[...]
Réassurances.......5,699 06
Primes remboursées.......1,325 10
Taxes.......14,211 60
[...].......2,170 4[...]
Loyers.......6,588 3[...]
Dépenses.......15,406 4[...]

$117,898 [...]

Moins Intérêts [...] profits et pertes [...]

20,192 [...] — $97,7[...]

Bénéfice net.......$[...]

ACTIF.

Effets à recevoir.......$226,984 [...]
Mobilier.......4,932 [...]
[...] Harmony Club.......850 0[...]
Bons de la Ville.......1,220 00
[...].......3,600 00
[...].......24,623 [...]
En caisse.......95,100 0[...]

$[...]7,412 8[...]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie se déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés.......$ 663,753 [...]
Prêts sur demande.......58,265
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation.......300,000
Primes sur les bons ci-dessus.......25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation.......13,500
Actions et bons divers.......22,262
Dû par des banques et des banquiers étrangers.......9,165 0
Mobilier et accessoires.......
Fonds disponibles:
Billets des E. U. en main.......112,000
Or comptant en caisse.......551,628 [...]
Dû par des banques de New-York.......201,830 1 — 765,494 5[...]

Total de l'actif.......$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé.......$ 300,000
Excédant des fonds.......37,000
Billets émis.......227,100
Dépôts.......1,172,898 [...]
Dû à des banques et à des banquiers étrangers.......54,1[...]
Profits bruts pendant les 6 derniers mois.......47,965 [...]
Moins dépenses et taxes.......29,808 [...]
Profits net sur lesquels un dividende de 7 pour cent ou $21,0[...] a été déclaré aux actionnaires.......[...]

Total du passif.......$1,880,4[...]

LOUIS SCHNEIDER, Président.